

PROCES-VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION du 27 septembre 2023 en visioconférence

Le Conseil syndical du Syndicat des Forestiers Privés du Gard et le Conseil d'administration du Groupement de Développement Forestier du Gard, son bras technique, se sont, comme à l'accoutumé, tenus successivement le jeudi 28 septembre 2023. La séance s'est déroulée en visioconférence et a duré de 18h à 19h20.

Étaient connectés : Marie-Claude BERJAMIN, Bertrand de BERNIS, Jeannine BOURRELY, Jony BRES, Jean CHAMBON, Isabelle CORRE, Béatrice DELGADO, Daniel DEMATEIS, Jean-François DROMEL, Francis MATHIEU, Marc MAZERT, Jean-Marc NOUGUIER et Robert SOULIER, conseillers syndicaux.

Ainsi que : Astrid de MONTBRON, technicienne forestière du Syndicat et du GDF.

Invitée connectée : Christine BOYER, technicienne au CRPF (Gard).

Excusés : Georges BRUN, Bernard CABANNES, Jean-Claude FONZES et Jean-Marc NOUGUIER conseillers syndicaux ainsi que Patricia ORTIZ, secrétaire-comptable.

Le Président du Syndicat, Francis MATHIEU, débute la séance à 18h05 en remerciant les présents et fait part des excuses des absents. Il passe ensuite à l'ordre du jour qui comporte d'abord les sujets communs au Syndicat et au GDF.

Sujets communs au Syndicat et au GDF

1. Point financier

Le trésorier, Robert SOULIER, présente la situation financière au 31 août 2023 comparativement à celle du 31 août 2022 : une baisse de trésorerie de 21 000 € peut être constatée. Il précise que le Syndicat qui, jusqu'à présent, pouvait se dispenser de consommer de l'épargne, commence maintenant à puiser dans ses réserves. La marge est néanmoins confortable avec une réserve d'épargne de 92 000 €. Par ailleurs, le trésorier rassure les membres du conseil en expliquant que le bilan annuel sera très probablement rééquilibré étant donné que les produits à recevoir du projet LEADER pour l'année 2023 apparaîtront dans les comptes de l'année.

2. Bilan des incendies de forêt de l'été 2023

Cette année les forêts gardoises ont été plutôt préservées par rapport à l'été 2022. Cela peut s'expliquer par une situation météorologique plutôt clémente et par le changement de stratégie des pompiers qui cherchent désormais à « mettre le paquet » sur l'attaque des feux naissants. Les médias ayant également beaucoup informé sur le sujet (y compris les grandes chaînes nationales de TV), il se peut que le grand public ait été mieux sensibilisé et donc davantage en éveil.

Quelques massifs forestiers ont néanmoins été fermés, surtout dans le sud du département, tandis que les massifs Cévenol n'ont été fermés qu'une seule fois pour une période très courte.

Les chiffres officiels des surfaces brûlées n'ont pas encore été publiés. Il peut cependant être noté qu'un feu d'une cinquantaine d'hectares a eu lieu à Aigues-Vives début septembre. Daniel DEMATEIS informe qu'environ 1 hectare de forêt a brûlé au Chambon près du lieu-dit Tarabias.

Francis MATHIEU indique que Jean-François DROMEL, Jeannine BOURRELY, Marc MAZERT et lui-même sont informés, la veille en fin d'après-midi, par la Préfecture (pour le lendemain), de la fermeture des massifs, à charge pour eux d'en informer leurs réseaux (professionnels, associatifs, familiaux). Francis MATHIEU précise que le Syndicat est associé à la prévention des incendies de forêt à travers diverses commissions départementales mais que c'est la première fois qu'il est, en quelque sorte, associé au dispositif opérationnel de PFCI. Cela n'a pu être fait pour la dernière saison estivale mais il faut mettre en place un système informatique simple pour que cette information soit transmise, dès réception, à nos adhérents concernés.

Jeannine BOURRELY émet même l'idée de relayer l'information auprès des randonneurs pour faire davantage de prévention. Cette suggestion sera faite à la Préfecture.

Francis MATHIEU fait part d'une statistique : 7 162 ha brûlés en Occitanie = 232 Ktonnes de CO2 émises soit 14% des émissions de l'industrie occitane.

3. Recrutement d'un nouveau technicien ou ingénieur forestier

Astrid de MONTBRON, actuelle ingénieure forestière du Syndicat et du GDF, ayant annoncé son départ pour janvier 2024, les membres des Conseils d'administration sont unanimes pour recruter un/une technicien/ne ou ingénieur/re qui prendra la succession d'Astrid afin que perdure les conseils techniques, juridiques, fiscaux... dispensés par nos deux structures, chacune dans leurs spécialités, à nos adhérents. La commission « recrutement », composée de Jean-François DROMEL, Francis MATHIEU et Isabelle CORRE, est reconduite. Et, pour la circonstance, s'y ajoute, bien entendu, Astrid de MONTBRON.

Afin que le ou la candidat/e retenu/e prenne ses fonctions au 1^{er} janvier 2024 et puisse ainsi bénéficier de deux semaines de tuilage avec Astrid de MONTBRON, l'appel à candidatures sera ouvert très rapidement et ce jusqu'au 30 novembre de façon à procéder au recrutement au début du mois de décembre.

Unaniment les administrateurs présents regrettent vivement le départ d'Astrid mais, bien sûr, lui souhaitent beaucoup de réussite dans son prochain emploi et une belle carrière professionnelle qui, compte tenu de ses « états de services » dans nos structures, s'avère très prometteuse.

4. Lancement de la Charte Forestière de Territoire Sud-Cévennes

Jean-François DROMEL explique que le PETR Causses et Cévennes travaille à la mise en place d'une Charte Forestière de Territoire sur le secteur du Viganais. Un animateur (Joris MASAFORT) y est dédié depuis juin 2023. Le lancement officiel de cette CFT aura lieu le jeudi 28 septembre au Vigan. Jean-François DROMEL y représentera le Syndicat et Jean-Marc NOUGUIER y représentera le GDF.

5. Actions de communication

Plusieurs actions de communication sont en cours d'élaboration. Elles seront examinées, discutées et validées par « le groupe communication » le 26 octobre 2023 :

- les propositions de panneaux expliquant la forêt et les interventions forestières élaborées par les étudiants stagiaires doivent être rediscutées et éventuellement améliorées par le « groupe communication » avant d'être validées. Un jeu de ces panneaux sera ensuite réalisé en atelier avant d'être installé sur les terrains expérimentaux de Jean-Claude Fonze ;
- afin d'éventuellement mettre en place dans notre département « un club jeunes forestiers », comme cela existe déjà dans quelques autres départements, une rencontre entre enfants ou petits-enfants ainsi que des jeunes forestiers est envisagée avant la fin de l'année ;
- est avancée l'idée de courtes vidéos de présentation de différents profils forestiers réalisées avec les moyens du bord.

Sujets spécifiques au GDF

Le président du GDF, Jean-François DROMEL, passe à 18h30 à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil d'administration du GDF.

1. Approbation du PV du Conseil d'administration du 5 juillet 2023

Jean-François DROMEL invite tous les administrateurs à prendre connaissance du PV et à soumettre leurs remarques ou objections dans la semaine qui suit ce présent conseil d'administration. Sans remarque ni objection passé un délai de 7 jours, le PV sera adopté à l'unanimité.

2. Avancement des actions techniques dans lesquelles le GDF est partenaire ou prestataire

2.1. Avancement du projet LEADER « Gestion durable des forêts cévenoles »

Astrid de MONTBRON informe qu'une réunion de restitution sur les opérations concernant les chantiers innovants de travaux forestiers (récolte de bois, mises en andains comparatives des rémanents, broyage, effets sur « les chemins de l'eau »,...) est programmée pour le jeudi 30 novembre 2023. Ce sera l'occasion de présenter ces chantiers et les premiers résultats obtenus aux financeurs, aux institutionnels et aux adhérents du Syndicat/GDF.

Un rapport est également en cours de corédaction avec Pierre-Alain AYRAL, chercheur hydrologue à l'UMR ESPACE du CNRS à Saint-Christol, qui suit plus spécifiquement l'expérimentation sur les « chemins de l'eau ».

Astrid de MONTBRON précise que le projet LEADER est à clôturer avant fin décembre 2023 et que le versement des subventions pourra être demandé début 2024.

2.2. Chantiers forestiers participatifs

Cette action, inscrite à la Charte Forestière de Territoire du Pays des Cévennes, va voir le jour à la fin de l'année 2023. Pour cette première édition de chantiers participatifs, 4 sessions vont être proposées entre novembre 2023 et février 2024 pour donner l'opportunité à des personnes éloignées du milieu forestier de découvrir les grands principes de la gestion forestière et les phases d'entretien d'une forêt (plantation, dégagement, taille de formation, élagage, semis...). Daniel DEMATEIS, Jony BRES et Béatrice DELGADO se sont portés volontaires pour accueillir ces évènements chez eux.

2.3. Les expérimentations du Clos Gaillard

L'inventaire du Vallon des Chênes du Clos Gaillard, réalisé par le GDF tous les 5 ans, est prévu pour l'automne 2023. Astrid de MONTBRON fait appel à volontaires pour l'aider à réaliser ce travail. Marc MAZERT propose son aide et Christine BOYER suggère de faire appel à Nathan BOURGUIGNON, nouveau technicien CRPF sur le secteur des Garrigues Gardoises et Héraultaises, afin de lui présenter le dispositif.

2.4. Projet « gemmage du pin maritime cévenol »

Les Chartes Forestières de Territoire du Pays des Cévennes et du Sud Lozère souhaitent mettre en place un projet de valorisation de la sève de pin maritime en Cévennes. Plusieurs acteurs de la filière forêt-bois ont été mobilisés pour répondre à un appel à projet (qui devait sortir en septembre 2023 mais finalement est reporté à 2024). Le GDF s'est positionné pour y porter une action sur l'étude des facteurs influant sur le rendement de la résine et l'amélioration de la méthode de gemmage en Cévennes.

Pour rappel, une première campagne de gemmage a eu lieu au Chambon, sur les parcelles de l'ASLGF, en 2022. Cette première campagne avait permis de confirmer que le rendement des pins maritimes cévenols était similaire à ceux des Landes. Une campagne de gemmage a été réitérée au Chambon en 2023, la récolte finale étant prévue pour le vendredi 29 septembre. Daniel DEMATEIS, qui a participé activement à ces deux saisons de gemmage, précise que le gemmage de 150 arbres peut se réaliser en binôme en 2h. Il annonce que la récolte de l'année 2023 s'annonce bonne et convie tous les administrateurs qui le souhaitent à se joindre à la journée du 29 septembre.

3. Les réunions techniques et Escapades Nature 2023

Les deux Escapades Nature « Le monde vivant de la forêt » des 19/07 et 16/08, prévues à Saint-André-de-Valborgne ont dû être annulées pour cause d'intempéries. L'Escapade Nature, prévue à Alès (Domaine de la Bêtejade) le 20 septembre sur le thème « Les pouvoirs bienfaisants de la forêt », est reportée au 22 novembre 2023.

Deux réunions d'information sont prévues d'ici la fin de l'année 2023 :

- à Bouquet, chez M. MASSOT, en octobre pour présenter un retour d'expérience d'une trentaine d'années sur des plantations en garrigue
- à Branoux-les-Taillades, le 30 novembre, pour présenter les chantiers innovants de travaux forestiers réalisés dans le cadre du projet LEADER

4. Subventions concernant la Ville de Nîmes (Clos Gaillard) et Alès Agglomération

Suite aux explications du Président, le Conseil est d'accord pour demander la subvention annuelle habituelle de 1 000 € à la Ville de Nîmes pour le suivi du Sylvetum du Clos Gaillard.

Idem pour la présentation d'une demande à Alès Agglomération, à hauteur de 7 000 € pour l'année 2024, pour le soutien aux associations forestières de son territoire, pour l'aide à la rédaction de CBPS sur le territoire et pour la participation à l'organisation des chantiers forestiers participatifs qui seront reprogrammés l'année prochaine.

5. Question diverse

Astrid de MONTBRON fait le point sur le Projet « Valorisation de la diversité du bois en Cévennes ». Pour mémoire, le Syndicat avait été sollicité par l'entreprise La Petite Hache (entreprise naissante de bûcheronnage, débardage à cheval et sciage mobile basée à Monoblet), pour répondre avec 2 autres partenaires à un appel à projet AMI qui avait pour objectif de mobiliser des bois difficilement mobilisables en Cévennes et de valoriser des essences actuellement très peu valorisées localement (merisier, cèdre, tilleul, érable,...). Il faut signaler que le dépôt du projet est actuellement en suspens. Jean-François DROMEL réitère sa réserve quant à la pertinence et à la faisabilité du projet. Suite à ses explications, le Conseil d'administration décide de retirer la participation du GDF à ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-François DROMEL lève la séance à 19h10.

-°-°-°-°-°-°-

Sujets spécifiques au Syndicat

Le président du Syndicat, Francis MATHIEU, passe à 19h10 à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil syndical.

1. Approbation du PV du Conseil syndical du 5 juillet 2023

Tous les conseillers syndicaux sont invités à prendre connaissance du PV et à soumettre leurs remarques ou objections dans la semaine qui suit ce présent conseil d'administration. Sans remarque ni objection passé un délai de 7 jours, le PV sera adopté à l'unanimité.

2. Réunions où le Syndicat était présent (administrateurs/trices, ingénieure).

Le président mentionne que le dernier Conseil s'étant déroulé au début de « la trêve estivale », juillet et août étant traditionnellement plutôt calmes sur le « front » des réunions, ce point de l'ordre du jour est donc, une fois n'est pas coutume, plutôt succinct.

- 6 juillet : Copil CFT Pays des Cévennes à Laval-Pradel. F. MATHIEU et A. ce MONTBRON présents.
- 11 juillet et 7 septembre : CDPENAF. Après la fin de l'enquête publique au sujet de la demande de permis de construire pour la centrale photovoltaïque de La Bruguière, ayant conclu à sa faisabilité malgré de nombreuses oppositions (dont celle de notre Syndicat), Francis MATHIEU précise que cette demande n'est toujours pas venue en examen à la CDPENAF. Renseignement pris auprès de la DDTM, ce n'est pas obligatoire !
- 13 juillet : Réunion de la Sous-Commission départementale DFCl en Préfecture. Marc MAZERT et Francis MATHIEU présents. Il y a surtout été question de l'adoption, après consultation, d'un « arrêté préfectoral réglementant l'accès aux massifs forestiers » en cas de risques élevés.

3. Demande de subventions au Département pour 2024

Le président rappelle que depuis plus de 30 ans une convention lie le Conseil Départemental au Syndicat afin de mener dans le département des actions basiques de développement auprès de l'ensemble des propriétaires forestiers ainsi que des actions de nature à préserver l'environnement et à favoriser la fonction sociale de la forêt. Il propose donc aux membres du Conseil syndical de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention pour l'année 2024 auprès du Conseil départemental du Gard à hauteur de 25 000 € sachant que le budget prévisionnel 2024 du Syndicat s'élève à 80 000 €. Il donne les grandes lignes du projet présenté notamment dans ses objectifs et actions pour y parvenir.

Ayant pris connaissance de l'exposé de son président et après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide à l'unanimité de ses membres de l'autoriser à présenter, au Conseil départemental du Gard, une demande de subvention de 25 000 € pour l'année 2024 et le charge d'effectuer toutes les formalités afférentes à cette demande.

3. Questions diverses

- **Club des communicants FRANSYLVA** : Francis MATHIEU et Astrid de MONTBRON continuent à suivre régulièrement les webinaires proposés par Fransylva. Le dernier s'est tenu le 5 juillet 2023 (16 h – 18 h) et avait pour thème « Recruter de nouveaux adhérents ». Ces webinaires sont surtout basés sur des échanges de « recettes qui ont fait leurs preuves », entre participants.

Au cours de ce webinaire, Christelle CHAMINADAS (chargé de mission « réseau » à FRANSYLVA) a rappelé qu'il était possible de faire appel aux spécialistes de FRANSYLVA pour intervenir dans des formations (soit en présentiel, soit en distanciel) pour les adhérents des Syndicats départementaux. Ces interventions (déplacements compris) sont gratuites pour les Syndicats organisateurs grâce à la CVO. Dans ce cadre, Francis MATHIEU propose d'organiser une formation, conjointement avec le département de l'Hérault, pour rendre l'invitation qu'ils avaient faite en juin dernier sur le thème des « Statuts de voies et chemins en milieu rural ». Après discussion, les présents tombent d'accord sur le thème de la transmission.

Francis MATHIEU rappelle que le film de M. DESMAISON « *Quand le forestier montre la lune* » a été envoyé, pour avis, à tous les administrateurs/trices. En effet, comme va le faire le Syndicat de l'Hérault, ce film pourrait être diffusé dans notre département. Il précise que, pour l'instant, il n'a reçu que peu de commentaires. Afin de juger de l'accueil de ce film par le grand public, il assistera à la diffusion de ce film à Lodève le 29 octobre. A suivre.

Par ailleurs, il explique que deux bons documentaires sur la forêt (à voir absolument en replay) ont été diffusés récemment sur le petit écran : le 25 septembre sur France 5, le film « *Le génie des arbres* » réalisé par Emmanuelle Nobécourt et le 5 septembre sur la 6 « *Comment sauver la forêt ?* » dans l'émission « Le Monde de Jamy ». Cela change des émissions et films partisans et mensongers complaisamment diffusés sur certaines chaînes publiques...

A propos du projet de Parc régional des Garrigues, il fait part de la lettre de Carole DELGA « enterrant » ce projet au prétexte que l'agglomération phare de ce territoire, Uzès, n'en veut pas, alors que la quasi-unanimité des communes concernées y sont favorables. Marc MAZERT, qui suit ce projet, porté par l'association « Les amis du PNR des Garrigues » dont le Syndicat est membre du CA, indique que ce projet de Parc a déjà fait l'objet de 3 études préalables financées par la Région et que le Président de cette association ainsi que les membres de son bureau, qui s'arcbutent sur ce projet depuis plus de 10 ans, entendent bien continuer « le combat ».

Isabelle CORRE évoque la réalisation, entrant dans la démarche Aigoual Forêt d'exception portée par l'ONF, du « Sentier de Puéchagut, accessible à tous (sur la Commune de Bréau), d'une longueur de 450 m équipé de panneaux en relief et en braille.

Christine BOYER, du CRPF Gard, explique qu'une loi « incendie » est passée cet été qui induit, entre autres, des modifications à prendre en compte dans les documents de gestion durable. Le seuil de surface pour les PSG est abaissé à 20 ha et des éléments concernant la DFCI seront à intégrer systématiquement dans les DGD.

Enfin, le président annonce qu'un nouveau Préfet du Gard est en place depuis le 21 août 2023. Il s'agit de Jérôme BONNET. Il a été Directeur central de la police judiciaire.

L'ordre du jour spécifique au Syndicat étant épuisé, Francis MATHIEU lève la séance à 19h30.

-°°°°°°°-